

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N° 9/2019

En date du 13 novembre 2019

Le Conseil municipal s'est réuni à 20 h 30 sous la présidence de Mme Isabelle HENNIQUAU, Maire.

*Date de convocation : 05 novembre 2019*

Nombre de membres : **Présents** : J. BUREL, M-N BIDON, B. BOURDON Adjoints.  
en exercice : **15** D. LOPES, L. RISSE, L. WALCKIERS, J-V. PICHER, C. VON ROHLAND,  
S.CHAVAZ.

Nombre de membres :  
présents : **10** **Absents excusés** : V. BASILICATA pouvoir à B. BOURDON, M. GAUDE  
pouvoir à M-N BIDON, L. ROUCOUSE pouvoir à D. LOPES, L. DUYSSENS  
pouvoir à S.CHAVAZ, J. FOURNIER.

*Mme Von Rohland a été désignée secrétaire de séance.*

Le compte-rendu de la séance du 7 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité.

Mme le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Décision modificative N°5
- Subvention exceptionnelle

Accord du conseil à l'unanimité

### **1 – COMMISSIONS COMMUNALES :**

#### **1-1 Urbanisme**

- Informations sur les permis de construire et déclarations préalables instruits

| DATE RECEPTION | DOSSIER                 | DEMANDEUR   | OBJET  | ENVOI ADS<br>AGGLO<br>DECISION                          |
|----------------|-------------------------|---|--|---|
| 05/07/2019     | PC 00139717B0015<br>M01 | EURL<br>MERCUEL   | Parcelles AC 156, 154, 160,<br>152 et 106<br>496 Route de la Mairie<br><br>Modifications emplacements<br>OM, boîtes aux lettres, porte<br>local vélo et cave,<br>fenêtre/vélux, stationnements<br>extérieurs | 10/07/2019<br><br><b>FAVORABLE</b><br><b>06/11/2019</b> |
| 09/09/2019     | DP 00139719B0017        | MEGALY Aurore   | Parcelle AK 59<br>184 Les Mésanges<br>Surélévation de maison   | 11/09/2019<br><br><b>FAVORABLE</b><br><b>06/11/2019</b> |
| 10/09/2019     | PC 00139718B0010<br>M01 | BOURGADE<br>Benoît  | Parcelle AC 163<br>499 Chemin de la Craz<br><br>Modifications de doublage et<br>de cloisonnement intérieur et<br>ouvertures sur l'extension  | 11/09/2019<br><br><b>FAVORABLE</b><br><b>16/10/2019</b> |
| 24/09/2019     | DP 00139719B0018        | VAN SANTEN<br>Christel  | Parcelle AB 127 P<br>444 A Route de Divonne<br><br>Clôture grillagée   | 25/09/2019<br><br><b>TACITE au</b><br><b>25/10/2019</b> |
| 23/10/2019     | DP 00139719B0022        | GAUDE Michel<br>(représenté par<br>la société In Sun<br>We Trust) | Parcelle AB 30<br>12 Lotissement de la Vigne au<br>Chat<br><br>Installation de panneaux<br>photovoltaïques   | 30/10/2019<br><br><b>TACITE au</b><br><b>23/11/2019</b> |
| 23/10/2019     | DP 00139719B0021        | AUGOYARD<br>Mickaël   | Parcelle AB 94 01<br>300 Route de la Mairie<br><br>Installation d'une pompe à<br>chaleur   | 23/10/2019<br><br><b>FAVORABLE</b><br><b>12/11/2019</b> |

## 1-2 Travaux :

- **Points sur les travaux et projets en cours**

Tennis : la peinture des lignes et la connexion à l'électricité seront faites prochainement. Il restera la couche de résine ainsi que le mur d'entraînement qui ne pourront être réalisés qu'avec une température d'au moins 12°. Monsieur Jules Burel nous fait part de la satisfaction du travail des équipes de l'entreprise Laquet Tennis en charge de cette rénovation.

Route de la douane : un nouveau projet sera déposé sur la plateforme le 14 novembre. Les entreprises auront un mois pour répondre à cet appel d'offre. La commission d'appel d'offre se réunira ensuite afin de sélectionner les entreprises, pour un début de travaux au printemps 2020.

Local du foot : l'assurance a accepté la déclaration de dégât des eaux, un expert doit se rendre sur place pour finaliser la prise en charge. Le local sera ensuite remis en état.

Résidence Giboudeaux : suite à un problème de réception des chaînes de télévision, l'entreprise Sagne nous a fait parvenir un devis pour une intervention sur l'antenne.

1-3 Finance :

- **Décision Modificative N°5 (Délib D2019-11-01)**

M. le Maire adjoint propose les mouvements suivants pour équilibrer le budget en dépenses de fonctionnement et en dépenses d'investissement.

**Fonctionnement dépenses :**

|   |                     |                   |
|---|---------------------|-------------------|
| C/615221 – Bâtiments publics            | - 3 000.00 €        |                   |
| C/6232 – Fêtes et cérémonie             |                     | + 3 000.00 €      |
| C/ 022 – Dépenses imprévues de Fonct.   | - 20.20 €           |                   |
| C/ 66111 – intérêts réglés à l'échéance |                     | + 20.20 €         |
|   | -----               | -----             |
|   | <b>- 3 020.20 €</b> | <b>+3 020.20€</b> |

**Investissement dépenses :**

|  |                  |                  |
|--|------------------|------------------|
| C/20 – Dépenses imprévues invest.      | - 10 000 €       |                  |
| C/2312 Op59 – Aménagements de terrain. |                  | + 10 000€        |
|  | -----            | -----            |
|  | <b>- 2 000 €</b> | <b>+ 2 000 €</b> |

A l'unanimité le Conseil municipal accepte ces mouvements.

- **Appartement « ancienne Douane »**

**Loyer (Délib D2019-11-02)**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal le bail établi par la commune pour la location du logement de 113.30 m<sup>2</sup> situé au premier étage et second étage du bâtiment de l'ancienne douane. Comme prévu dans le bail, le montant de la location est revu chaque année au 1er novembre en fonction de la variation de l'Indice de révision des loyers du 3ème trimestre de l'année (IRL).

Indice 3ème Trim. 19 - Dernier Indice applicable : **129,99** (Indice précédent : 3ème trimestre 2018 : 128,45).

A dater du 1<sup>er</sup> novembre 2019 le loyer à appliquer serai de

$$340.94 \text{ €} * 129.99 / 128.45 = \mathbf{345.03\text{€}/\text{mois}}$$

(loyer précédent : 340.94 €)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil municipal vote le montant du loyer à appliquer à l'appartement du premier étage du bâtiment de l'ancienne douane, avec effet au 01.11.2019 à **345.03 €/mois.**

**Charges locatives (Délib D2019-11-03)**

Madame le Maire présente l'état des charges pour la période du 1.11.2018 au 31.10.2019 pour l'appartement du premier et second étage du bâtiment de l'ancienne douane : total de charges générales à imputer au locataire : **2 502.22 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal décide que pour la période du 1.11.2019 au 31.10.2020 la provision pour charges sera fixée à **209.00 €/mois.**

### **Régularisation des charges 1.11.2018 au 31.10.2019 (Délib D2019-11-04)**

Mme le Maire rappelle la délibération N° D2018-11-02 du 5 novembre 2018 détaillant la provision pour charges du 1.11.2018 au 31.10.2019 puis le total des charges générales réelles à imputer au locataire du bâtiment de l'ancienne douane, pour la période du 1.11.2018 au 31.10.2019.

Compte-tenu des charges prévisionnelles imputées sur les loyers du 1.11.2018 au 31.10.2019 et des charges locatives réelles, la régularisation suivante sera effectuée :

| Locataire               | surf<br>logement<br>(SF) | Total<br>charges<br>prélevées | Total charges<br>réelles | Total à régulariser<br>(TAR) |
|-------------------------|--------------------------|-------------------------------|--------------------------|------------------------------|
| M. Dominique STACCHETTI | 113.30 m <sup>2</sup>    | 2 436.00 €                    | 2 502.22 €               | <b>66.22 €</b>               |

Le locataire recevra le détail des charges pour les deux exercices concernés.

### **2- SEMCODA :**

Rapport de l'Assemblée Spéciale des Communes 2019 : Madame le Maire rappellera au Conseil municipal que conformément à l'Art 1524-5 alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales doivent se prononcer sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la Société d'Economie Mixte SEMCODA. Les conseils municipaux des communes actionnaires doivent se prononcer sur ce rapport.

Madame le Maire donnera ensuite lecture du rapport 2018 de l'Assemblée Spéciale des Communes (ASC) qui s'est tenu le 21 juin 2019 et le 17 septembre 2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal émet des réserves sur ce rapport de gestion. Le conseil municipal précise qu'il est dans l'attente d'améliorations de la gestion du parc de la commune de Sauvigny.

### **3- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE (Délib D2019-11-6)**

Mme le Maire expose,

Une femme sur huit risque de développer un cancer du sein. Chaque année le dépistage précoce permet de sauver des milliers de vies. Depuis plusieurs décennies, d'importants progrès pour la recherche médicale ou la qualité de vie des malades ont été réalisés. L'association « Le Cancer du Sein, Parlons-en ! », se mobilise chaque mois d'octobre dans le but d'accroître la sensibilisation à la maladie et de recueillir des fonds pour la recherche.

Pour les 25 ans de l'association et la 26ème campagne d'Octobre Rose, la Mairie de Sauvigny s'est mobilisée en organisant une marche le 26 octobre dernier.

Pour concrétiser notre engagement,

Mme le Maire propose de faire un don à l'association « Le Cancer du Sein, Parlons-en ! ».

Elle propose d'accorder à cette association une subvention exceptionnelle de 100 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil municipal acceptent cette proposition,

#### **4– COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES :**

##### 4-1 Conseil communautaire

Les principaux points abordés lors du dernier conseil communautaire sont notamment :

Le détail des fonds de concours versés aux différentes communes. Pour rappel, il a été attribué à Sauverny un montant de 48 920€ dans le cadre de l'aménagement de la route de la douane et de la route de l'église par le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité.

La construction de la ressourcerie à Ornex a été validée pour 2021 ainsi que la création d'une déchetterie.

##### 4-2 Conseil communautaire

Gestion et Valorisation des déchets : Madame le Maire vous donnera lecture du compte rendu de la commission dans lequel sont présentés des actions et mesures correctives à mettre en œuvre en réponse aux dysfonctionnements constatés dans l'exécution des prestations de collectes et du service GVD

Affaire sociales : ouverture d'un centre de soin à Tougin en janvier 2020 du lundi au vendredi de 8h à 20h. En dehors de ces horaires, le médecin de garde prendra le relais.

#### **5– DIVERS :**

Ecole : 117 enfants sont scolarisés dans l'école J. JANIER, un effectif confortable avec des classes de 22 à 27 élèves pour la classe la plus chargée ; durant cette année scolaire les enfants bénéficieront de différentes activités, notamment la natation, le kayak, mais également une visite du musée Charlie Chaplin pour les CE1-CE2. L'écologie sera au centre des différentes activités.

Périscolaire : entre 75 et 80 enfants fréquentent la cantine en un seul service. Un « bruitomètre » sous forme de feu tricolore sera installé afin de sensibiliser les enfants sur le niveau sonore de leur discussion pendant le repas.

Quelques dates à retenir :

Samedi 7 décembre le marché de Noël, organisé par l'ASVGS Foot, aura lieu sur le parking de la salle G.Bonnefoy.

Samedi 7 décembre nos Aînés se retrouveront à la salle Pierre Jacques pour le repas de fin d'année organisé cette année par le CCAS de Versonnex.

Madame le Maire convie les élus, les employés municipaux, les pompiers et les membres du CCAS à un repas de fin d'année le 13 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

La prochaine séance de conseil municipal se tiendra en Mairie le 16 décembre 2019 à 20h30.